

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2215

10 septembre 2013

SOMMAIRE

After Dinner Games S.à r.l.	106284	Caroline Holdings S.à r.l.	106282
Agence Luxembourgeoise pour la Sécurité Aérienne	106274	Catalyst Romania S.C.A. SICAR	106283
Alander S.P.F.	106275	CEREP Finance S.à r.l.	106282
Almaco S.A.	106275	CHÂTEAU D'URSPELT, Famille F. Lodo- mez SA	106282
Almalux Capital S.A.	106275	Chizton S.A.	106282
AL Opportunities	106274	Chizton S.A.	106283
Alpha Patrimoine S.A.	106274	Cinucci	106283
Amundi International Sicav	106275	Circle Printers Luxembourg	106283
Annecy Capital S.A. (SPF)	106276	Ciri S.à r.l.	106284
Antico S.A.	106276	Cisa International S.A.	106274
Arteva Services S.à r.l.	106277	Coach & Win	106283
Assya Asset Management Luxembourg S.A.	106276	Cogilux S.A.	106285
Au Bon Tonneau S.à r.l.	106276	Compagnie Finance Ponte Carlo S.A. ...	106284
Aztec S.A.	106277	CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A.	106284
Azure Invest S.A.	106277	Cottonita Investments S.A.	106284
BARRELL Securities	106277	CPI Holding Luxembourg S.A.	106320
Bateman Luxembourg S.A.	106279	Crystal Immobilière S.A.	106311
BBVA SICAV-SIF	106279	C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planifica- tion de Travaux Industriels	106281
BCV Management S.A.	106279	Dafmex S.à r.l.	106292
BE Finance S.à r.l.	106280	DEF Limited	106302
Belair Advisors s.à r.l.	106280	Dual Investments Luxembourg S.A.	106279
Beos Holding S.A. SPF	106280	D.V.V. S.A.	106282
Berggruen Acquisition Holdings S.à r.l. .	106278	Easy ad Venture	106312
B.G.A. Participations S.A.	106278	Eau Rouge Immobilière S.A.	106278
Biovail International S.à r.l.	106278	Ecomulsion Fuel Solutions S.A.	106278
BNRI Limehouse No. 1 S.à r.l.	106280	Electromind S.A.	106281
Bour S.A.	106280	Fercar S.à r.l.	106318
BR.E.F.I.-Brasil European Finance Invest- ment S.A.	106281	Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire	106315
Bremonhill Investment S.A.	106281	Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg	106315
Business Consult S.A.	106275	Immolux Office Germany Atrium S.à r.l.	106281
Cabot Financial (Luxembourg) S.A.	106276		
Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S.à r.l.	106289		

Cisa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.317.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CISA INTERNATIONAL S.A.

Régis DONATI / Giacchino GALIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013099717/12.

(130120978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

ALSA S.A., Agence Luxembourgeoise pour la Sécurité Aérienne, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 146.348.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 3 mai 2013

Suite à une erreur, il y a lieu de lire la société DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises et non pas comme Commissaire aux Comptes.

Reconduction du mandat du Réviseur d'entreprises à savoir DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016.

L'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué à savoir Monsieur Claude WALTZING est la suivante: 1, Biedergaass, L-3939 Mondercange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AGENCE LUXEMBOURGEOISE POUR LA SECURITE AERIENNE en abrégé ALSA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013099627/19.

(130121343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

AL Opportunities, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AL Opportunities

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013099631/11.

(130121688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Alpha Patrimoine S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 163.804.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013099636/12.

(130121586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Alander S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.049.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013099632/10.

(130121289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Almaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 27.558.

Les comptes annuels au 01.01.2011 au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099634/10.

(130121530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Amundi International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.838.

Le Rapport Annuel au 28 Février 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099638/10.

(130121379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Almalux Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.892.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013099635/11.

(130120894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Business Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7/1, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 99.201.

Le bilan et le compte de perte et profits abrégés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire CONFIGEST S.A.R.L.

Platinerie, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2013099690/13.

(130121657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Cabot Financial (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.245.

Les comptes annuels de la Société, pour la période du 3 septembre 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juillet 2013.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2013099692/13.

(130121374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Au Bon Tonneau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3531 Dudelange, 75, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 81.060.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013099653/11.

(130121062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Annecy Capital S.A. (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.530.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099642/10.

(130121646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Antico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 92.302.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099643/10.

(130120974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Assya Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013099650/10.

(130121520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Arteva Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 27.650,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 67.096.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013099647/17.

(130121607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Azure Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 133.050.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 JUIL. 2013.

Pour: AZURE INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013099656/15.

(130121270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Aztec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 95.981.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099655/10.

(130120975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

BARRELL Securities, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 148.796.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 juillet 2013 que la société à responsabilité limitée SEREN a démissionné de son mandat d'administrateur de la société anonyme BARRELL Securities, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B148796, avec effet immédiat.

Capellen.

Pour SEREN Sàrl

Référence de publication: 2013099670/12.

(130121013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

B.G.A. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.868.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099660/10.

(130121134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Berggruen Acquisition Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.789.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L120178333.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Berggruen Acquisition Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099664/15.

(130121428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Biovail International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013099665/11.

(130121541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Ecomulsion Fuel Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 164.581.

Le Bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099761/9.

(130121295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Eau Rouge Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099774/9.

(130121043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BATEMAN LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013099671/11.

(130121592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

BBVA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 154.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099672/10.

(130121057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

BCV Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.854.

Suite à l'assemblée générale du 4 juin 2013, les actionnaires de BCV Management S.A. confirment que:

Deloitte S.A., dont le siège sociale est 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, a été réélu en qualité de réviseur d'entreprises agréé de BCV Management S.A. pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année 2013.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

BCV Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2013099674/14.

(130120932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Dual Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 82.158.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 mars 2013 que:

- Le terme de leurs mandats étant venu à l'échéance, l'Assemblée décide de renouveler les mandats de Mr András TAMÁSI, directeur, demeurant à Budapest, Madame Gyongyi TAMASINE BALLI, directrice, demeurant à Budapest et Madame Carine BITTLER, comptable, demeurant 63, rue de Strassen L-8094 Bertrange au poste d'administrateurs de la société et COMPTABILUX S.A. ayant son siège social à L-2613 Luxembourg 1, place du Théâtre. au poste de Commissaire aux Comptes.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013099753/19.

(130121638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

BE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099675/10.

(130121061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Belair Advisors s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 140.952.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099676/10.

(130121575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Beos Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 27.735.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013099677/10.

(130121293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

BNRI Limehouse No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 93.108,82.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 163.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Jean-Gulbert Mahy

Gérant

Référence de publication: 2013099679/14.

(130121684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Bour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 102.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099681/10.

(130121704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

BR.E.F.I.-Brasil European Finance Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.998.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/7/2013.

Pour: BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013099683/15.

(130121187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Bremonhill Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099687/10.

(130121594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planification de Travaux Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 101.644.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099691/10.

(130121363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Immolux Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013099699/10.

(130120935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Electromind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 76.547.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099781/9.

(130121420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Caroline Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013099694/11.

(130121630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

CEREP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.244.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66811 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099707/10.

(130121454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

CHÂTEAU D'URSPALT, Famille F. Lodomez SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9774 Ursfelt, Am Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 110.217.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099709/10.

(130121667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Chizton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099711/10.

(130121676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

D.V.V. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.192.

Le siège social de la société D.V.V. S.A., RCS Luxembourg B 110.192 (L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur), a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

FELTEN & ASSOCIES

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013099730/13.

(130121191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Chizton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099712/10.

(130121677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Cinucci, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 146.476.

Rectificatif de la mention initialement déposée en date du 28/12/2011 sous les références L110210367

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099714/11.

(130121156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Circle Printers Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 70.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013099715/11.

(130121037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Catalyst Romania S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 170.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signature

Référence de publication: 2013099695/11.

(130120942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Coach & Win, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 110.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013099720/11.

(130121678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Compagnie Finance Ponte Carlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.516.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCE PONTE CARLO S.A. (EN LIQUIDATION)

Robert REGGIORI

Le Liquidateur

Référence de publication: 2013099721/12.

(130120984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

After Dinner Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.226.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013099626/12.

(130121456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Ciri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 147.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013099716/10.

(130121084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.447.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013099725/10.

(130121621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Cottonita Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.935.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099726/10.

(130120976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Cogilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.387.

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Cogilux S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.387, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 10 février 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
2. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.
3. Nominations statutaires.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autre, la société anonyme unipersonnelle:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Cogilux S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 9.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée générale:

- constate que le mandat de l'administrateur Aurélien WIES, a expiré.
- confirme à la fonction d'administrateurs:
 - Madame Aurélie GERARD, née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (B) employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon.
 - Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon.
- nomme la fonction d'administrateur:

Madame Isabelle SCHAEFER, employée privé, née à Thionville, (France), le 02 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon

- confirme à la fonction de commissaire aux comptes:

"Fiduciaire Intercommunautaire S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 67.480

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juin 2013. Relation GRE/2013/2534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013103093/228.

(130125481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.363.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177 340,

duly represented by Mrs. Feirouz Ben Harira, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 27 June 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177 363 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 May 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital, represented as stated above, has declared that it has been duly informed of the agenda of the meeting, waived its right to receiving a convening notice eight days prior to the meeting and resolves to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

First resolution

The sole partner resolves to:

(i) change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to US dollar (USD) at the exchange rate EUR/USD of 1.3134 as published on the website of the European Central Bank on 25 June 2013 at 3:00 p.m. (CET); and

(ii) to increase the number of shares so that the share capital of the Company is composed of shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Subsequently, the share capital of the Company of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand one hundred and thirty-six (1,136) class A shares and by eleven thousand three hundred and sixty-four (11,364) class B shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, is converted into a share capital of sixteen thousand four hundred seventeen US dollars and fifty cents (USD 16,417.50-).

The sole partner resolves to allocate the amount of sixteen thousand four hundred seventeen US dollars (USD 16,417.-) to the share capital of the Company and the surplus of fifty cents (USD 0.50) to the share premium account of the Company.

Further to such conversion of the currency of the share capital of the Company, the latter is represented by one thousand four hundred ninety-two (1,492) class A shares and fourteen thousand nine hundred twenty five (14,925) class B shares entirely held by Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.a r.l., aforementioned.

Second resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand five hundred eighty-three US dollars (USD 8,583.-) to bring it from its current amount of sixteen thousand four hundred seventeen US dollars (USD 16,417.-), as converted further to the previous resolution, represented by one thousand four hundred ninety-two (1,492) class A shares and fourteen thousand nine hundred twenty five (14,925) class B shares, up to the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) by the issue of seven hundred and eighty (780) new class A shares and seven thousand eight hundred and three (7,803) new class B shares, having a par value of one US dollar USD 1.-each.

Subscription - Payment

There appears Mrs. Feirouz Ben Harira, aforementioned, who declares to subscribe in the name and for the account of Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.a r.l., aforementioned, seven hundred and eighty (780) new class A shares and seven thousand eight hundred and three (7,803) new class B shares, all having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, for a total amount of eight thousand five hundred eighty-three US dollars (USD 8,583.-), on the basis of a proxy given in Luxembourg on 27 June 2013, which will remain attached to the present deed.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash by the subscriber so that the amount of eight thousand five hundred eighty-three US dollars (USD 8,583.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, which amount is entirely allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

As a result of the first and second resolutions, the sole partner resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) represented by:

- two thousand two hundred and seventy-two (2,272.-) class A shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (the "Class A Shares"); and
- twenty-two thousand seven hundred and twenty-eight (22,728.-) class B shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares, the "Shares")."

Fourth resolution

The sole partner resolves to grant power to the board of managers of the Company (i) to take any necessary measures in relation to the conversion of the existing shares of the Company into new shares of the Company, and (ii) to update the partners' register of the Company accordingly.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro (EUR 2,000).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version;

on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the proxy of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 340,

dûment représentée par Mme. Feirouz Ben Harira, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2013 à Luxembourg.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 363 (la «Société»),

constituée suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 2 Mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'il a été dûment informé de l'ordre du jour de l'assemblée, a renoncé à son droit de recevoir une convocation huit jours avant l'assemblée et décide de modifier les statuts de la Société comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide de:

(i) changer la devise du capital social de la Société actuellement exprimé en euros (EUR) pour l'exprimer en US dollars (USD) au taux de change EUR/USD de 1,3134 tel que publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne le 25 juin 2013 à 15 heures (CET);

(ii) d'augmenter le nombre de parts sociales de sorte que le capital social de la Société soit composé de parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1,-) chacune.

En conséquence, le capital social de la Société de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par mille cent trente-six (1.136) parts sociales de classe A et onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR1,-) chacune, est converti en un capital social de seize mille quatre cent dix-sept US dollars et cinquante cents (USD 16.417,50).

L'associé unique décide d'allouer le montant de seize mille quatre cent dix-sept US dollars (USD 16,417,-) au capital social de la Société et le surplus de cinquante cents (USD 0.50) au compte prime d'émission de la Société.

Suite à la conversion de la devise du capital social de la Société, les parts sociales de ce dernier, représenté par mille quatre cent quatre-vingt-douze (1.492) parts sociales de classe A et quatorze mille neuf cent vingt-cinq (14.925,-) parts sociales de classe B, demeurent entièrement détenues par Capula ESS (SIF 1)Lux 1 S.à r.l., susmentionné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille cinq cent quatre-vingt-trois US dollars (USD 8.583,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille quatre cent dix-sept US dollars (USD 16.417,-) tel que converti suite à la résolution précédente, représenté par mille quatre cent quatre-vingt-douze (1.492,-) parts sociales de classe A et quatorze mille neuf cent vingt-cinq (14.925,-) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, à un montant de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000,-) par l'émission de sept cent quatre-vingt (780) parts sociales de classe A et de sept mille huit cent trois parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

A comparu Mme. Feirouz Ben Harira, susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., susmentionné, à sept cent quatre-vingt (780) parts sociales de classe A et à sept mille huit cent trois (7.803) parts sociales de classe B, pour un montant total de huit mille cinq cent quatre-vingt-trois US dollars (USD 8.583,-) en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2013 à Luxembourg, qui restera attachée au présent acte.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par le souscripteur de sorte que la somme de huit mille cinq cent quatre-vingt-trois US dollars (USD 8.583,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, lequel montant est entièrement alloué au capital social.

Troisième résolution

Suite aux première et deuxième résolutions, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000,-) représenté par:

- deux mille deux cent soixante-douze (2.272,-) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales A»); et par

- vingt-deux mille sept cent vingt-huit (22.728,-) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Part Sociales A, les «Parts Sociales».)»

Quatrième Résolution

L'associé unique décide de donner pouvoir au conseil de gérance de la Société pour (i) pour prendre toutes mesures nécessaires en relation avec la conversion des parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales de la Société et (ii) pour mettre à jour le registre des associés en conséquence.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BEN HARIRA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2013. LAC/2013 /30057. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103040/157.

(130125511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Dafmex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.833.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fourth day of May.

Before Maitre Francis Kessler, notary public residing at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

Roberto Plasencia Salda a, residing at Cordillera de los Andes, 123 Cumbres del Campestre, 37128 Leon Guanajuato, Mexico, here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal

Roberto Francisco Plasencia Torres, residing at Roble 204 Col. Club Campestre, 37120 León Guanajuato, Mexico, here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Dafmex S.à r.l.",

Art. 3. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its object.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 2,410,000 (two millions four hundred and ten thousand Euros), represented by 2,410,000 (two millions four hundred and ten thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. Each share confers an identical right to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in issue.

Art. 11. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Transfer of shares

Art. 12. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

Art. 13. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 14. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which will be composed of (i) one or more class A manager(s) (a "Class A Manager") and (ii) one or more class B manager(s) (a "Class B Manager"). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be), shall also determine the duration of the mandates of the manager(s) and if several managers have been appointed, their quality as either a Class A Manager or a Class B Manager.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager together with the signature of any Class B Manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 15. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among the Class A Managers a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager of any class.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least (i) one (1) Class A Manager and (ii) one (1) Class B Manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one (1) Class A Manager approved these resolutions. The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 16. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 17. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 18. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 19. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 20. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 21. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 22. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 23. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 24. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 25. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 26. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 27. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 2,410,000 (two millions four hundred and ten thousand) shares issued by the Company as follows:

- Roberto Plasencia Salda a, prenamed, subscribes to 1,205,000 (one million two hundred and five thousand) shares.
- Roberto Francisco Plasencia Torres prenamed, subscribes to 1,205,000 (one million two hundred and five thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 2,410,000 (two millions four hundred and ten thousand Euros) is at the disposal of the Company.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about three thousand euro (EUR 3,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Class A Manager:

- Roberto Francisco Plasencia Torres, residing at Roble 204 Col. Club Campestre, 37120 León Guanajuato, Mexico;

The Class A Manager shall serve for a term of 5 (five) years ending on the date of the shareholders decision to approve the 2017 annual accounts, which should take place in 2018..

2) Are appointed as Class B Managers:

- Habiba Boughaba, with professional address at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Renaud Labye, with professional address at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Class B Managers shall serve for a term of 5 (five) years ending on the date of the shareholders decision to approve the 2017 annual accounts, which should take place in 2018.

According to article 14, the Company shall be bound by its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager together with the signature of any Class B Manager.

3) The Company shall have its registered office at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

Roberto Plasencia Salda a, demeurant à Cordillera de los Andes, 123 Cumbres del Campestre, 37128 León Guanajuato, Mexique, ici représenté par Madame Sofia Da Chao, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Roberto Francisco Plasencia Torres, demeurant à Roble 204 Col. Club Campestre, 37120 Leon Guanajuato, Mexique, ici représenté par Madame Sofia Da Chao, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société sera «Dafmex S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 2.410.000 (deux millions quatre cent dix mille Euros) représenté par 2.410.000 (deux millions quatre cent dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Chaque part sociale confère un droit identique à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation.

Art. 11. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

Cession de parts sociales

Art. 12. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 13. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social. Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance, qui sera composé de (i) un ou plusieurs gérant(s) de classe A (un «Gérant de Classe A») et (ii) un ou plusieurs gérant(s) de classe B (un «Gérant de Classe B»). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), fixe également la durée des mandats du / des gérant(s) et si plusieurs gérants ont été nommés, leur qualité en tant que Gérant de Classe A ou Gérant de Classe B

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout Gérant de Classe A avec la signature de tout Gérant de Classe B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi les gérants de classe A un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants quelque soit leur classe.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins (i) un (1) Gérant de Classe A et (ii) un (1) Gérant de Classe B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, à condition qu'au moins un (1) Gérant de Classe A approuve ces résolutions. Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 16. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 17. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 18. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 21. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 22. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée seront atteints, la Société confiera le

contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 23. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 24. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peut décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 26. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 27. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Libération - Apports

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 2.410.000 (deux millions quatre cent dix mille) parts sociales comme suit:

- Roberto Plasencia Saldana, ci- prénommé, souscrit à 1.205.000 (un million deux cent cinq mille) parts sociales.
- Roberto Francisco Plasencia Torres ci- prénommé, souscrit à 1.205.000 (un million deux cent cinq mille) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 2.410.000 (deux millions quatre cent dix mille Euros) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de classe A:

- Roberto Francisco Plasencia Torres, demeurant à Roble 204 Col. Club Campestre, 37120 León Guanajuato, Mexique.

Le gérant de classe A est nommé pour une durée de cinq (5) ans s'achevant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels 2017 et qui se tiendra en 2018.

2) Sont nommés gérants de classe B:

- Habiba Boughaba, ayant une adresse professionnelle au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

- Renaud Labye, ayant une adresse professionnelle au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand- duché de Luxembourg.

Les gérants de classe B sont nommés pour une durée de cinq (5) ans s'achevant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels 2017 et qui se tiendra en 2018.

Conformément à l'article 14, la Société est engagée par son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout gérant de classe A et la signature d'un gérant de classe B

3) Le siège social de la Société est établi au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand- duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2013. Relation: EAC/2013/6796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013103108/546.

(130125814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

DEF Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.842.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

The company ABACUS (NOMINEES) LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus with registered office at 5, Themistokli Dervi, Elenion Building, 2nd Floor, CY-1066 Nicosia (Cyprus) registered in the Trade and Companies Register of Cyprus with file number 14002,

The applicant is represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under a power of attorney, issued under private seal.

This power of attorney with the mark "NOT SUBJECT TO AMEND", made by the Notary and the mandatory, shall be attached to this Act for registration.

The Applicant appealed to the Notary, by proxy, for making the Act of Incorporation of the Limited Liability Company, the Articles of Association of which has been approved as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "DEF LIMITED" S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Mamer by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or

events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by one hundred (100) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Board of managers. The Board can be composed of classes of managers or not. In case of classes of managers the Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or by the joint signature of one (1) A manager and one (1) B manager or by the signature of one of the managers in case one (1) A manager and one (1) B manager have not been appointed, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex,

facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and end on the 31st December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 19.

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non available provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Evaluation of the Expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand and fifty Euro.

Subscription

All the one hundred (100) shares have been subscribed by the company ABACUS (NOMINEES) LIMITED, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Decisions of the sole applicant

The sole applicant, representing the entire share capital, immediately made the following decisions:

1.- The Head Office of the Company shall be located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The number of Managers is set to two.

3.- The sole applicant appoints as Managers, for an indefinite period:

- Mr. Soterakis KOUPEPIDES, born on 25th August 1953 in Lefkosia (Cyprus), having his professional address at Elenion Building, 5th Floor, 5 Themistokli Dervi, CY-1066 Nicosia (Cyprus);

- Mrs Despo ANTONIOU, born on 24th December 1961 in Lefkosia (Cyprus), having her professional address at Elenion Building, 5th Floor, 5 Themistokli Dervi, CY-1066 Nicosia (Cyprus).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société ABACUS (NOMINEES) LIMITED, société constituée selon le droit chypriote, ayant son siège social à 5, Themistokli Dervi, Elenion Building, 2nd Floor, CY-1066 Nicosie (Chypre), immatriculée au Registre de Commerce de Chypre sous le numéro 14002,

La partie comparante est représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et le mandataire, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "DEF LIMITED" S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Mamer par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordres et de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil peut être composé de classes de gérants ou non. Dans le cas de classes de gérants le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou par la signature d'un des gérants composant le conseil de gérance dans le cas où un (1) gérant A et un (1) gérant B n'auraient pas été désignés ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Associé unique.

15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et

(v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 19.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille cinquante euros.

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société ABACUS (NOMINEES) LIMITED, pré désignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Décision de l'associée unique

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de Gérants est fixé à deux.
- 3.- L'associée unique désigne en tant que Gérants, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Soterakis KOUPEPIDES, né le 25 août 1953 à Lefkosia (Chypre), résidant professionnellement à Elenion Building, 5th Floor, 5 Themistokli Dervi, CY-1066 Nicosie (Chypre);
 - Madame Despo ANTONIOU, née le 24 décembre 1961 à Lefkosia (Chypre), résidant professionnellement à Elenion Building, 5th Floor, 5 Themistokli Dervi, CY-1066 Nicosie (Chypre).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2013. Relation GRE/2013/2620. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103121/460.

(130125819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Crystal Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.041.

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CRYSTAL IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 111.041 (NIN 2005 2222 843),

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 10 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 224 du 1^{er} février 2006.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par soixante deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cent Euros (€ 500.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Djilali KEHAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société CRYSTAL IMMOBILIERE S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société CRYSTAL IMMOBILIERE S.A. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, D. KEHAL, F. MARX, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103102/53.

(130125493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Easy ad Venture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 178.825.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE QUINZE JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée EASY AD VENTURE, dont le siège est établi à B-1170 Watermael-Boitsfort, boulevard du Souverain 90 (Belgique). La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Stefaan Van den Eynde, notaire de résidence à Meise (Belgique), le 25 octobre 1999, publié à l'Annexe au Moniteur belge du 20 novembre 1999, sous le numéro 991120-397. Ses statuts n'ont pas été modifiés depuis lors. La Société est inscrite au Registre des Personnes Morales à Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0467.247.020. (la Société).

L'assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Madame Laetitia KELKERMANS, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg,

lequel Président a désigné comme secrétaire Madame Laurence CHRISTIANY, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que les associés représentés, le mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des associés représentés, signées ne varietur, par la personne comparante restera attachée à cet acte.

II- Le président déclare que sur les deux cent cinquante (250) parts représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant total de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 18.600.-), sont représentées 249 (deux cent quarante-neuf) parts sociales à la présente assemblée de sorte que l'assemblée au sujet de laquelle les associés ont été dûment informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III- Que tous les associés ont été convoqués à la présente assemblée par lettre recommandée en date du 3 mai 2013.

IV- Que par décision de l'assemblée générale des associés de la Société valablement adoptée par devant le notaire Herwig DUFAUX, notaire de résidence à Drogenbos (Belgique) en date du 21 mai 2013, dont copie de l'attestation restera annexée au présent acte, il a été décidé de transférer le siège social, le principal établissement ainsi que l'administration centrale de la Société de Belgique au Grand-duché de Luxembourg à partir du jour du présent acte sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire, avec complète continuation de la personne morale. Le Président du bureau confirme que toutes les formalités requises conformément aux lois belges donnant effet aux présentes résolutions ont été dûment accomplies.

V- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Approbation des comptes annuels par les gérants et les associés comme étant exacts et approbation pour autant que de besoin des comptes approuvés en Belgique suivant Assemblée Générale en date du 28 juin 2013.

2. Prise de connaissance et confirmation du transfert du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société de Belgique au Grand-duché de Luxembourg, à partir du jour de la présente réunion tenue à cet effet, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de la personnalité morale et juridique.

3. Fixation du capital social de la société au montant de 18.600 Euros représenté par 250 parts sociales d'une valeur nominale de 74,40 Euros chacune.

4. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant le nom «Easy Ad Venture» et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société à Luxembourg.

5. Modification et complète refonte des statuts de la Société dans le but de les conformer aux lois luxembourgeoises, en conséquence, la Société deviendra une société régie par les lois luxembourgeoises et soumise à la loi du 10 août 1915 telle qu'amendée (la Loi).

6. Prise de connaissance de la démission des gérants actuels de la Société en Belgique et décharge pleine (quitus) pour l'exécution de leurs devoirs de la date de leur nomination comme gérant de la Société à la date de leur démission.

7. Nominations statutaires.

8. Etablissement du siège social de la Société au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et

9. Pouvoirs à conférer pour procéder aux formalités à réaliser tant en Belgique qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

10. Divers.

I. Que les associés décident les résolutions suivantes, toutes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'approuver les comptes de la société arrêtés au 28 juin 2013 et approuvés par les gérants et les associés et confirmés comme étant exacts. Ils décident d'approuver pour autant que de besoin ces comptes tels qu'approuvés en Belgique et décident que ces comptes seront les comptes de clôture des opérations en Belgique et les comptes d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie de ces comptes restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

Les associés reconnaissent, et pour autant que de besoin confirment, que par une assemblée des associés qui s'est tenue par devant le notaire Herwig DUFAUX, notaire de résidence à Drogenbos (Belgique) en date du 21 mai 2013, le tout en conformité avec la loi belge en la matière, le siège social, le principal établissement, l'administration centrale et lieu de la gestion effective de la Société a été transféré de Belgique vers le Grand-duché de Luxembourg à partir de ce jour, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de la personnalité morale et juridique.

Les associés déclarent en conséquence que la société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir d'aujourd'hui, date du présent acte notarié.

Les associés déclarent de plus que toutes les formalités requises selon la législation belge pour donner effet à un tel transfert ont été prises.

Troisième résolution

Les associés décident que le capital social de la société est fixé au montant de dix-huit mille six cents euros (EUR 18.600) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quatorze euros et quarante cent (EUR 74,40) chacune, toutes attribuées aux associés de la société comme suit:

-TREMEZZO HOLDING: deux cent quarante-neuf (249) parts sociales

- Monsieur Michel BELLEMANS: une (1) part sociale

Total: deux cent cinquante (250) parts sociales.

Quatrième résolution

Comme suite à l'assemblée des associés tenue en Belgique, la société a accepté la nationalité luxembourgeoise et est depuis aujourd'hui, date du présent acte notarié, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés décident en outre que la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée ayant la dénomination de Easy Ad Venture.

Cinquième résolution

Comme conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier et d'effectuer une complète refonte des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-duché de Luxembourg.

Les statuts refondus auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination «Easy Ad Venture», société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à dix-huit mille six cents euros (EUR 18.600) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quatorze euros et quarante cent (EUR 74,40) chacune, toutes libérées intégralement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Il est confirmé par le Président du bureau que suite au transfert de siège de Belgique vers le Grand-Duché de Luxembourg, les associés de la société restent les mêmes dans la société luxembourgeoise et le capital est détenu comme suit:

-TREMEZZO HOLDING: deux cent quarante-neuf (249) parts sociales

- Monsieur Michel BELLEMANS: une (1) part sociale

Total: deux cent cinquante (250) parts sociales.

Sixième résolution

Les associés décident de prendre connaissance de la démission, effective à la date du présent acte, des gérants actuels de la Société en fonction avant le transfert de Belgique au Grand-duché de Luxembourg, de leurs fonctions de gérants de la Société et de leur donner décharge pleine (quitus) pour l'exécution de leurs devoirs de la date de leur nomination comme gérants de la Société à la date de leur démission.

Les associés décident de plus de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société au Grand-Duché de Luxembourg pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Eric LECLERC, employé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, rue Peternelchen, 4.

2) Monsieur Christophe JASICA, employé, né à Rocourt (Belgique) le 23 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, rue Peternelchen, 4.

3) Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, née à Messancy le 25 juillet 1986, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, rue Peternelchen, 4.

Septième résolution

Les associés décident d'établir le siège social de la Société au 18, rue de l'Eau, à L-1449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Huitième résolution

Les associés décident de donner pouvoirs à:

- LBBH ADVISORS, une société ayant son siège social à B-1170 Watermael-Boitsfort, boulevard du Souverain 90 (Belgique), inscrite au Registre des Personnes Morales à Bruxelles sous le numéro d'entreprises 0867.285.710, aux fins de procéder à toutes les formalités utiles et nécessaires en Belgique pour réaliser le présent transfert de siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de la gestion effective de la Société de Belgique vers le Grand-Duché de Luxembourg,

- LWM S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 69.890, aux fins de procéder à toutes les formalités utiles et nécessaires au Grand-Duché de Luxembourg pour réaliser le présent transfert de siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de la gestion effective de la Société de Belgique vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 5.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. KELKERMANS, L. CHRISTIANY, V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 juillet 2013. Relation: RED/2013/1193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013103135/190.

(130125589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg, Fondation,
(anc. Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire).**

Siège social: L-2345 Luxembourg, place du Marché-aux-Poissons.

R.C.S. Luxembourg G 20.

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réuni en séance extraordinaire le conseil d'administration de la «FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE», établie et ayant son siège social à L-2345 Luxembourg, Marché aux Poissons, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 408 du 08 septembre 1993, page 19549. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 janvier 2004, publié au Mémorial C, numéro 770 du 27 juillet 2004.

Le conseil d'administration se compose des membres suivants, tous présents ou représentés:

- 1.- Madame Marie-Françoise GLAESNER, demeurant au 3, rue Albert Calmes, L-1310 Luxembourg, Présidente;
- 2.- Monsieur le Docteur Jeff ERPELDING, demeurant au 39, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Vice-Président;
- 3.- Monsieur Kurt EHRKE, demeurant au 4, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, trésorier; représenté par Madame Marie-Françoise GLAESNER, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 05 juin 2013,
- 4.- Madame Claude MEDERNACH, demeurant au 8, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg, secrétaire;
- 5.- Monsieur Julien ALEX, demeurant au 46, rue F-S Tinant, L-2622 Luxembourg, membre;
- 6.- Madame Anne HENGEN-SCHWALL, demeurant au 52, rue Th. de Wacquant, L-3899 Foetz, membre;
- 7.- Monsieur Claude KREMER, demeurant au 1A, rue Théodore Pescatore, L-7378 Bofferdange, membre; représenté par Madame Claude MEDERNACH, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 07 juin 2013,

- 8.- Monsieur Tom LOESCH, demeurant au 3, rue Alphonse Rupprecht, L-2452 Luxembourg, membre;
- 9.- Madame Malou MAJERUS, demeurant au 29, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, membre;
- 10.- Madame Mady MAILLIET, demeurant au 8, rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg, membre;
- 11.- Monsieur Jean-Luc MOUSSET, demeurant au 77, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg, membre,
- 12.- Monsieur Jean PETIT, demeurant au 105, route de Remich, L-5330 Moutfort, membre;
- 13.- Monsieur le Docteur Romain POOS, demeurant au 5, rue Frédéric Joliot-Curie, L-4154 Esch-sur-Alzette, membre;
- 14.- Madame Séverine ZIMMER, demeurant au 137, rue d'Arlon, B-6780 Messancy, membre.

La réunion est ouverte, conformément aux dispositions de l'article six (6) des statuts, sous la présidence de Madame Marie-Françoise GLAESENER, prénommée.

Les procurations éventuelles émanant des administrateurs représentés à la présente réunion, signées «ne varietur» par les membres présents et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal, avec lequel elles seront enregistrées.

Ensuite la Présidente du conseil d'administration expose et les membres présents constatent:

A) Que la présente réunion extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'intitulé des statuts de la Fondation pour lui donner la teneur suivante:
«FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG
Siège social: L-2345 Luxembourg, Marché-aux-Poissons RCS Luxembourg G20»
- 2) Modification de l'article 2 des statuts de la Fondation pour lui donner la teneur suivante:
«La Fondation a pour objet de promouvoir le rayonnement des musées d'art et d'histoire situés sur le territoire de la ville de Luxembourg, d'en soutenir l'activité par tous les moyens et de contribuer à en enrichir les collections par des dons en nature ou en espèces».
- 3) Modification de l'article 3 des statuts de la Fondation pour lui donner la teneur suivante:
«Outre la dotation en capital reçue à la constitution de la Fondation, les recettes de la Fondation consistent notamment dans:
 - a) les dons et legs, subsides et subventions de toutes sortes qu'elle pourra recevoir;
 - b) les revenus de son patrimoine.»
- 4) Modification de l'article 4 des statuts de la Fondation pour lui donner la teneur suivante:
«La Fondation est administrée et représentée par un Conseil d'Administration composé de cinq (5) administrateurs. Les administrateurs restent en fonction pendant 3 ans, leur mandat est renouvelable».
- 5) Modification de l'article 5 des statuts de la Fondation pour lui donner la teneur suivante:
«Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Fondation et pour effectuer tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social».
- 6) Modification de l'article 6 2^{ème} alinéa des statuts de la Fondation pour lui donner la teneur suivante:
«Les séances du Conseil d'Administration sont présidées par le président et, en son absence, par l'administrateur le plus ancien en âge».
- 7) Modification de l'article 7 1^{er} alinéa des statuts de la Fondation pour lui donner la teneur suivante:
«Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les administrateurs absents peuvent donner, même par correspondance (lettre, télécopie ou courrier électronique), mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du Conseil d'Administration, un même membre du conseil ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues.
- 8) Modification de l'article 8 des statuts de la Fondation pour lui donner la teneur suivante:
«Le Conseil d'Administration peut constituer soit par des administrateurs, soit par des tiers des commissions ou des comités, et déléguer à ces commissions et comités telles responsabilités qu'il jugera appropriées.»
- 9) Modification de l'article 9 des statuts de la Fondation pour lui donner la teneur suivante:
«L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»
- 10) Modification de l'article 10 des statuts de la Fondation pour lui donner la teneur suivante:
«A la fin de chaque exercice le Conseil d'Administration arrête les comptes et dresse le budget pour l'exercice suivant. Ces documents sont vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé.
- 11) Modification de l'article 11 des statuts de la Fondation pour lui donner la teneur suivante:
«Au cas où la Fondation viendrait à disparaître pour quelque cause que ce soit, ou serait jugée par les administrateurs alors en fonction, statuant comme en matière de modification des statuts, ne plus pouvoir remplir suffisamment à l'avenir la mission en vue de laquelle a été constituée, son patrimoine sera transmis au groupement Stater Musééen, qui l'utilisera en tenant compte des souhaits exprimés par le Conseil d'Administration.

B) Que les membres présents ou représentés à la présente réunion, se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

C) Que la présente réunion du conseil d'administration rassemblant tous ses membres, la majorité exigée par l'article sept (7) des statuts est atteinte, de sorte que la présente réunion est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite les membres présents ou représentés abordent l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intitulé de la Fondation est changé en celui de «FONDATION DES AMIS DES MUSÉES D'ART ET D'HISTOIRE, Luxembourg

Siège social: L-2345 Luxembourg, Marché-aux-Poissons

RCS Luxembourg G20»

Deuxième résolution

Les statuts de la Fondation recevront les modifications et refonte suivantes pour leur donner la teneur suivante:

«Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. La Fondation prend la dénomination de FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG. Son siège est établi à Luxembourg. Sa durée est illimitée.

Art. 2. La Fondation a pour objet de promouvoir le rayonnement des musées d'art et d'histoire situés sur le territoire de la ville de Luxembourg, d'en soutenir l'activité par tous les moyens et de contribuer à en enrichir les collections par des dons en nature ou en espèces.

Patrimoine

Art. 3. Outre la dotation en capital reçue à la constitution de la Fondation les recettes de la Fondation consistent notamment dans:

- a) les dons et legs, subsides et subventions de toutes sortes qu'elle pourra recevoir;
- b) les revenus de son patrimoine.

Administration

Art. 4. La Fondation est administrée et représentée par un Conseil d'Administration composé de 5 administrateurs. Les administrateurs restent en fonction pendant 3 ans, leur mandat est renouvelable.

En cas de vacance pour quelque raison au sein du Conseil d'Administration, les administrateurs restants pourvoient au remplacement de cet administrateur.

Art. 5. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Fondation et pour effectuer tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Art. 6. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige, au lieu indiqué dans les avis de convocation.

Les séances du Conseil d'Administration sont présidées par le président et, en son absence, par l'administrateur le plus ancien en âge.

Art. 7. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les administrateurs absents peuvent donner, même par correspondance (lettre, télécopie ou courrier électronique), mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du Conseil d'Administration, un même membre du conseil ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sans préjudice de majorités plus fortes prévues aux présentes. Les décisions portant sur les modifications statutaires sont prises à la majorité de deux tiers des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La Fondation est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut constituer soit par des administrateurs, soit par des tiers, des commissions ou des comités, et déléguer à ces commissions et comités telles responsabilités qu'il jugera appropriées.

Comptes annuels

Art. 9. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. A la fin de chaque exercice le Conseil d'Administration arrête les comptes et dresse le budget pour l'exercice suivant.

Ces documents sont vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé.

Dissolution

Art. 11. Au cas où la Fondation viendrait à disparaître pour quelque cause que ce soit, ou serait jugée par les administrateurs alors en fonction, statuant comme en matière de modification des statuts, ne plus pouvoir remplir suffisamment à l'avenir la mission en vue de laquelle elle a été constituée, son patrimoine sera transmis au groupement d'Etat Muséeën qui l'utilisera en tenant compte des souhaits exprimés par le Conseil d'Administration.»

Les prédites résolutions sont prises sous réserve de leur approbation par arrêté grand-ducal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.F. GLAESNER, J. ERPELDING, C. MEDERNACH, J. ALEX, A. HENGEN-SCHWALL, T. LOESCH, M. MAJERUS, M. MAILLIET, J.L. MOUSSET, J. PETIT, R. POOS, S. ZIMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7681. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Approbation

La modification des statuts de la fondation dénommée «FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG» a été approuvée par arrêté grand-ducal du 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103204/149.

(130125612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Fercar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6352 Dillingen, 2, route de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 178.817.

STATUTS

L'an deux mil treize, le onze juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Henrique FERREIRA SIMOES, technicien, né à Val de Pedras (Portugal), le 2 septembre 1960, demeurant à L-8606 Bettborn, 86, rue Principale,

2.- Madame Germana de Fatima CARDOSO TIMOTEO, commerçante, née à Campea/Vila Real (Portugal), le 28 janvier 1962, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 17, rue de Helpert,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «FERCAR S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Dillingen.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés pris aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec petite restauration, ainsi que la location de chambres et appartements.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Henrique FERREIRA SIMOES, préqualifié, cinquante parts	50
2.- Madame Germana de Fatima CARDOSO TIMOTEO, préqualifiée, cinquante parts	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

106320

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-6350 Dillingen, 2, route de Grundhof.

2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:

- gérant pour le volet débit de boisson et petite restauration: Madame Germana de Fatima CARDOSO TIMOTEO, préqualifiée,

- gérant pour le volet location: Monsieur Henrique FERREIRA SIMOES, préqualifié.

3.- La société est valablement engagée par la signature isolée du gérant dans le cadre du volet qui le concerne pour toute opération ne dépassant pas la contre-valeur de cinq mille euros (5.000,-€). Au-delà de cette somme la co-signature des deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ferreira Simoes, Cardoso Timoteo, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103211/105.

(130125396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

CPI Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.373.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société tenue extraordinairement en date du 11 juillet 2013 à Luxembourg

- Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Laurent GODINEAU de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 19 avril 2013;

- Il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Daniel ADAM en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012;

- Il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Frédéric SANCHEZ en qualité d'administrateur et de président du conseil d'administration de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012;

- Il a été décidé de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de la Société de Monsieur Cyril PALCANI;

- Il a été décidé de nommer en qualité d'administrateurs de la Société:

* Madame Anne MAILLARD, employée privée, née le 22 janvier 1982 à Metz, France, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

* Monsieur Sébastien FRANÇOIS, employé privé, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099727/25.

(130121435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.